



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 30 MARS 2023

Délibération n° 21 - Budget annexe « Energies nouvelles » - Compte Administratif 2022 - Affectation des résultats

Le trente mars 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre mars 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme PALIERNE
M. GICQUEL a donné procuration à M. BOISSEAU
M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON
M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Objet : Budget annexe « Energies nouvelles » - Compte Administratif 2022 - Affectation des résultats

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe « Energies nouvelles » de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Alain HUNAULT, Maire,

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Article 1^{er} : donne acte de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2022, qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

➤ **Section d'Investissement :**

Excédent 2022 :	+ 9 289.45 €
Déficit 2021 :	- 34 435.08 €
Soit un déficit d'investissement	- 25 145.63 €

➤ **Section de Fonctionnement :**

Excédent 2022 :	+ 35 199.45 €
Excédent 2021 :	+ 9 293.32 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	+ 44 492.77 €

Article 2 : propose d'affecter les résultats du compte administratif lors du vote du Budget Primitif 2023, de la manière suivante :

✓ Affecte 36 726.77 € de l'excédent de fonctionnement cumulé à la section d'investissement, au compte 1068 " autres réserves " pour financer le besoin de financement (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : - 25 145.63 € et le déficit sur les restes à réaliser 2022 : -11 581.14 €).

✓ Affecte 7 766.00 € au compte 002 « excédent reporté » de la section de fonctionnement.

Article 3 : constate que le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Energies nouvelles » correspond aux décisions budgétaires du Conseil Municipal.

Article 4 : adopte le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Energies nouvelles » approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Les propositions sont adoptées par 32 voix
M. le Maire ne prend pas part au vote

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2023

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230406-28-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Le Maire,
Alain HUNAULT

Ilona HEBERT



Alain HUNAULT

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 28
 Nombre de suffrages exprimés : 32
 VOTES :
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 26 mars 2023

Présenté par (1), **N. Alain HUNAUET**
 A le **Chateaubriant, le 30 mars 2023**
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le **Chateaubriant, le 30 mars 2023**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Le Maire
Alain HUNAUET

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le **6 avril 2023**, et de la publication le **6 avril 2023**
 A, le **Chateaubriant, le 30 mars 2023**

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant :

<p>Mme CIRON </p> <p>Mme SONNET </p> <p>Mme BOURDEL </p> <p>M. AMIOUNI </p> <p>M. LE MOEL </p> <p>M. SINENBERG </p> <p>Mme HEBERT </p>	<p>M. BOISSEAU </p> <p>M. MARSOLLIER </p> <p>M. GICQUEL <i>Excuse pour</i></p> <p>M. TRIMAUD <i>Excuse pour</i></p> <p>M. KESKIN </p> <p>M. EMERIAU <i>Excuse pour</i></p> <p>Mme RICHTER </p> <p>Mme ORAIN </p>	<p>Mme BOMBRAY </p> <p>Mme GALLAND-PLUMEJAU <i>Excuse pour</i></p> <p>Mme GITEAU </p> <p>Mme JARRET </p> <p>Mme PAYET <i>Excuse pour</i></p> <p>M. BEASSE </p> <p>M. BARON </p> <p>Mme PALIERNE </p>	<p>M. NOMARI </p> <p>M. PADIOLEAU </p> <p>M. FLATET </p> <p>Mme BOURDAIS </p> <p>Mme DEGRE </p> <p>Mme CHAUVIN </p> <p>M. GAUDIN </p> <p>M. LE HECHO </p>
--	--	--	---

Préfecture de Loire-Atlantique
 044-214400368-20230406-28-DE
 Acte certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 06-04-2023
 Publication le : 06-04-2023

Le Maire,
Alain HUNAUET